

2023/03/09

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 mars 2023 - Délibération n° 2023/03/09

Objet : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'HARMONISATION DES SERVICES PUBLICS DE GESTION DES DECHETS ET MODALITES DE PORTAGE.

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 07 mars 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – SALADIN Christine – POITOU Delphine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs :

1. M. DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges ;
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. Mme GARGUEL Karine donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément ;
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques ;
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. Alain BOSLE ;
6. M. SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry ;
7. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. Joël ROYERE ;
8. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas ;
9. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à M. FERRAND Marc ;
10. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléance : Néant.

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	46	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir.

Les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud, le SIVOM d'Auzances/Bellegarde et le SICTOM de Chénérailles souhaitent disposer d'un outil d'aide à la décision pour l'harmonisation et l'optimisation d'un Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Compte tenu des échanges sur les enjeux et problématiques de gestion des déchets rencontrés par les gestionnaires précédemment cités, il a été établi un consensus sur la nécessité de mutualiser les moyens et le choix de procéder à une étude globale et commune, plus spécifiquement sur les volets « collecte » et « transport » des déchets.

L'ensemble des acteurs précités partagent le constat des besoins suivants :

- ⑤ Disposer d'un état des lieux sommaire mais exhaustif des services publics d'élimination des déchets
- ⑤ Identifier les points forts et les faiblesses de ces services
- ⑤ Proposer des scénarii pertinents d'organisation, de coopération, de mutualisation, de gouvernance etc. pour envisager une optimisation générale technique et financière à l'échelle du périmètre étudié.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les collectivités signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins.

En ce qui concerne le fonctionnement, M. le Président précise que les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

- CCCSO (coordonnateur du groupement)
 - Recensement des besoins
 - Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
 - Analyse des candidatures et offres
 - Attribution et notification du marché
 - Gestion des éventuels avenants à intervenir
- Collectivités
 - Suivi technique des prestations
 - Suivi financier (les collectivités membres régleront au prorata du nombre d'habitants les dépenses au coordonnateur)

Les frais de publicité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage seraient également refacturés à chacun des membres du groupement, au prorata du nombre d'habitants.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve création d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'harmonisation des services publics de gestion des déchets avec les Communautés de communes Creuse Grand Sud, Marche et Combrailles en Aquitaine, le SICTOM de la Région de Chénérailles et le SIVOM Auzances-Bellegarde,
- Autorise M. le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande avec l'ensemble des membres du groupement, sur le modèle du projet annexé à la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget annexe ordures ménagères sur les exercices 2023, 2024 et 2025 le cas échéant,
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

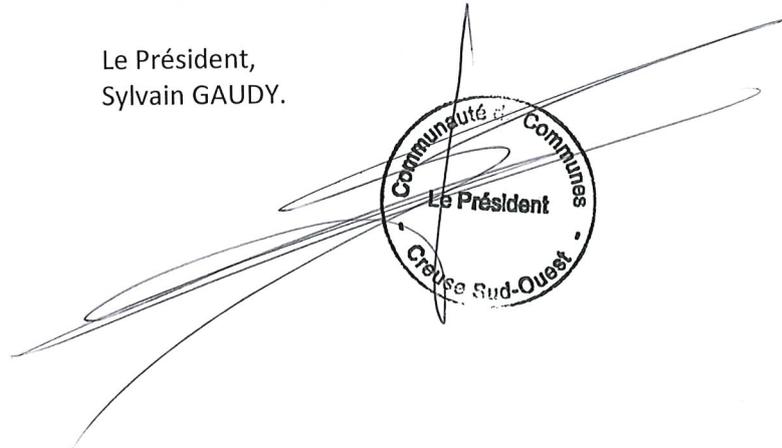
S²LO

ID : 023-200067189-20230314-20230309A-DE

Fait et délibéré les jour et mois de
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom.